

*Eclairage public : Installation d'un luminaire solaire à Juniat  
Approbation du Projet et demande de subvention au Département*

Nombre de Conseillers

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 10

L'an deux mil vingt - quatre  
le 29 janvier à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME CIBERT,  
MM. BONNAUD, LEURS, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM. CRUCHET  
(pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), REBEYRAT .

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

**ECLAIRAGE PUBLIC : INSTALLATION d'un LUMINAIRE SOLAIRE à JUNIAT  
APPROBATION du PROJET et DEMANDE de SUBVENTION au DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le programme de voirie 2024 consistant en la réfection de la voie communale desservant ce village, il est apparu judicieux de consulter le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) pour faire réaliser auparavant un effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

Ces travaux sont réalisables sur l'année 2024 et seront entièrement pris en charge par le SEHV.

Reste la question de l'éclairage public, pour l'instant un lampadaire est installé à Juniat. Il est apparu opportun, compte-tenu de la transition énergétique de prévoir l'installation d'un luminaire solaire.

Le devis proposé par le SEHV pour cet équipement s'élève à 3 723.78 € HT soit un montant TTC de 4 468.54 €.

Une subvention du Département pourrait couvrir 50 % du H.T de cette dépense.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de solliciter la subvention du Conseil Départemental

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le projet d'installation d'un luminaire solaire à Juniat
- Sollicite une subvention au taux maximum du Conseil Départemental
- Arrête le plan de financement comme suit :

Travaux :	3 723.78 € H.T
Subvention Conseil Départemental (50 %) :	1 861.89 €
Commune	
Travaux	: 1 861.89 €
TVA (20 %)	744.76 €
	<b>4 468.54 €</b>

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

Publié le 30 janvier 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 30 janvier 2024

Le Maire

Serge NOUGIER

